REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'intérieur et de la mobilité

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 mars 2011

Présents: Mme Ariane ARLOTTI (AGT), Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Alexis BARBEY (L), M. Jacques BAUD (HP), M. Benaouda BELGHOUL (Ve), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), M. Georges BREGUET (Ve), Mme Isabelle BRUNIER (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (R), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), M. Sylvain CLAVEL (UDC), Mme Renate CORNU (L), M. Roland CROT (UDC), M. Marc DALPHIN (Ve), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Alpha DRAMÉ (Ve), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), M. Adrien GENECAND (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), Mme Claudia HEBERLEIN SIMONETT (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (L), Mme Sophie KUSTER (UDC), Mme Véronique LATELLA (R), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Christian LOPEZ QUIRLAND (S), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (HP), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Christiane OLIVIER (S), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), M. Georges QUELOZ (L), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), Mme Andrienne SOUTTER (S), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Salvatore VITANZA (R), Mme Salika WENGER (AGT), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (AGT)

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 31 mars 2011

Objet: **PR-813**

Crédit de 1 445 000 francs (droits d'enregistrement et émoluments au Registre foncier, frais de notaire compris) destiné à l'acquisition de la parcelle N° 3147, de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, d'une surface de 652 m^2, sise au chemin du Docteur-Jean-Louis-Prévost 21, dont dépend une part de copropriété de 1/68es de la parcelle N° 2881, même commune et section (chemin), propriété de M. Eric Schaller.

Date:

25 mars 2011

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Hélène Ecuyer, secrétaire